



Mairie d'AUBY
Contrat MAGIC GLISS
Décision n°2023/206/SF

Publié le 13 novembre 2023

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 juin 2020, l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'Article précité,

Vu le code de la commande publique,

Considérant la nécessité de recourir à un prestataire pour la mise place d'une patinoire et d'une piste de luge pour le marché de Noël.

Vu les crédits inscrits sur la ligne budgétaire n° 61350,

Le Maire

Décide :

De passer un contrat avec « MAGIC GLISS » pour la mise en place d'une patinoire et d'une piste de luge pour le marché de Noël du vendredi 8, samedi 9 et dimanche 10 décembre 2023 à la place de la République.

De payer la somme de 9385 € TTC :

MAGIC GLISS
27 rue Saint Sauveur
80200 PERONNE

AUBY, le 08 novembre 2023.

Christophe CHARLES,

Maire

1.1.1_DEC_20231108_CCHARLES_FETESEVENEMENTIEL_CONTRAT_MARCHE DE NOEL_MAGIC GLISS